

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Ne surexploitez pas le potentiel d'un e-bike »

La route n'est pas un champ de courses. Qui va trop vite à vélo électrique risque d'avoir un accident grave. Alors anticipez !

Dès le lundi 23 mars 2026, les polices vaudoises et le Bureau de prévention des accidents (BPA), lance une campagne de prévention routière consacrée au vélo électrique, sous le slogan : « Ne surexploitez pas le potentiel d'un e-bike ». Déployée dans tout le canton pendant un mois, cette action vise à sensibiliser les utilisatrices et utilisateurs aux règles de circulation et aux comportements favorisant une cohabitation harmonieuse sur la route.

Le vélo électrique connaît un succès grandissant en Suisse, que ce soit pour les déplacements quotidiens ou les loisirs. Grâce à l'assistance au pédalage, les distances paraissent plus courtes et les pentes moins difficiles. Mais cette assistance permet aussi d'atteindre des vitesses plus élevées, ce qui augmente le risque d'accident et la gravité des blessures par rapport au vélo classique.

En 2025, le nombre d'accidents de vélos non électriques a été de 266 (+54 accidents par rapport à 2024). Le nombre pour les vélos électriques lents a été de 139 (+14 accidents par rapport à 2024) et pour les vélos électriques rapides de 14 (-5 accidents par rapport à 2024).

En 2025, le nombre total de victimes d'accidents de vélo (y compris vélos électriques) est en augmentation (+15.1%, +51 accidents), mais le pourcentage des victimes d'accidents de vélos électriques (lents et rapides) représente 36.4% des victimes, soit une diminution de 2.5% par rapport à l'année 2024.

La vitesse plus élevée allonge la distance de freinage et réduit le temps de réaction, notamment aux intersections, où les autres usagères et usagers sous-estiment parfois la vitesse d'un vélo électrique, difficile à distinguer d'un vélo classique.

Rouler en sécurité :

- **Adaptez votre vitesse à la circulation, à la visibilité et à l'état de la chaussée.**
- **Anticipez les situations à risque, en particulier aux intersections.**
- **Freinez efficacement : un vélo électrique équipé d'un ABS améliore la stabilité lors des freinages d'urgence et réduit le risque de chute.**
- **Portez un casque, fortement recommandé, même sur les vélos électriques limités à 25 km/h.**
- **Soyez visible : éclairage allumé en permanence, vêtements clairs et éléments réfléchissants.**
- **Dans les giratoires, placez-vous au milieu de la chaussée afin d'être bien visible et d'éviter les dépassements dangereux.**

Lausanne, le 24 mars 2026

David Guisolan, chef section communication et relations publiques, Police cantonale vaudoise, 021 644 81 90
Gabriella Sconfitti, Cheffe de la communication, Police municipale de Lausanne 021 315 33 66